

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 juillet 2022

Absents : Mme HEBRE Emmanuelle, M.VALLAT Patrick,

Procuration : Mme BUHAJ Marie-Jo à Mme MOREL Nadia
Mme DE SOUSA DA SILVA Angélique à M. BOUTANT Michel

Excusés : M. BIGOT Pascal, Mme FAGES Marie-Philippe

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT – Martine VALLADEAU -Ginette VIGNAUD – Yvon CREMOUX- Catherine MAHE – Stéphane LOISEAU – Nadia MOREL – José DELIAS – Eric QUINTANE – Vincent DELAHAYE - Claude BARON - BERNARD Axel Romain

Secrétaire de séance : Nadia MOREL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal en date du 27 juin 2022.

Le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Arrivée d'Axel Romain BERNARD à 20 h 15
Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20h30

1 - Décision modificative n°1

Le maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année après le vote du budget primitif à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

M. DELAHAYE présente la DM n°1 et propose d'effectuer des virements de crédits suivants. Dans un premier temps on inscrit la dépense liée au site internet qui sera financé par une recette sur sinistre à hauteur de 4 790 euros. Il est proposé de faire un virement de crédit entre la ligne 65732 « Région » et la ligne 657362 « CCAS »

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire les crédits complémentaires pour le mur du Cimetière Saint Sébastien. Des crédits nouveaux sont inscrits pour effectuer la démolition d'une partie de l'immeuble Mingaud, pour la réfection de l'éclairage du gymnase, pour l'aménagement de l'école avec la fermeture d'une partie du bâtiment permettant de contenir les coûts de fonctionnement du bâtiment (dépenses d'énergie et d'entretien). Le FDAC 2021 réglé sur l'exercice 2022 nécessite une inscription budgétaire pour un montant de 16 500 euros. Ces crédits supplémentaires seront financés par l'annulation de l'acquisition d'une balayeuse mécanique. Le maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2 - Délibération autorisant la contractualisation d'une ligne de trésorerie.

M. Delahaye Vincent a exposé les propositions des 3 établissements bancaires qui ont répondu à la mise en concurrence par la commune de Chabanais. Un tableau d'analyse des offres a été remis aux élus. Ce tableau présente le coût de la ligne de trésorerie pour un tirage de 100 000 euros et 200 000 euros.

Aux vues de l'analyse des offres, la commune de Chabanais décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne, la moins disante pour un montant de 270 000 euros pour une durée d'un an maximum à un tirage de marge de 0,50 % pour l'emprunteur à chaque demande de versement de fond.

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds « tirages » et remboursements exclusivement par le

canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital par l'emprunteur ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3 - Délibération autorisant la signature d'une convention sur l'instruction des dossiers d'urbanisme avec la CCCL. (Communauté de communes de Charente Limousine)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 15 juin 2017, faisant suite au retrait des services de l'Etat consécutivement à l'article 134 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT, la Communauté de Communes Charente Limousine et les villes membres de la communauté de communes ont décidé de se doter d'un service commun. Il rappelle au conseil municipal qu'une convention déterminant les modalités d'intervention du Service Commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol a été signé avec les membres de la CCCL qui avait émis un avis favorable à l'adhésion au service commun.

Les communes adhérentes prennent en charge une part (environ 75 %) du coût du service établi de la façon suivante :

Une part variable, fixée à :

125 € TTC par dossier de permis de construire ou permis d'aménager instruit.

20 € TTC par déclaration préalable, certificat d'urbanisme ou permis de démolir instruit.

Un tableau récapitulatif des actes instruits est réalisé chaque année avant d'établir la facturation de la part variable.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4 - Délibération création un poste d'adjoint technique.

Le maire évoque la création d'un poste à la cantine suite à un départ à la retraite le 1^{er} février 2022. A ce jour, il convient de renouveler ce contrat pour une durée d'un an à compter du 16 septembre 2022. M. le Maire évoque la mutualisation du service restauration avec le collègue Jean de La Quintinie. La mise en place se ferait à partir du 1^{er} janvier 2024. Un prestataire, de préférence commun, devra être trouvé pour la période de septembre 2023 à décembre 2023, en effet les travaux de la cantine du collège auront lieu à cette période. La convention est en cours de réalisation, elle évoque la mise à disposition du personnel de la commune auprès des services de restauration du collège.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

5- Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent

Mme DUFRONT expose le recrutement d'une ATSEM suite au départ à la retraite de Mme DUMONTET. La commune a reçu 30 candidatures pour ce poste, une première présélection a permis de retenir 12 candidates, puis le jury a auditionné 6 postulantes pour un entretien d'une durée de 30 minutes environ. L'ensemble des candidates avaient beaucoup d'expérience, Les élus ont retenu l'auxiliaire de vie scolaire en poste à l'école de Chabanais.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Baron, fait un -point sur les travaux de la rue Souchet et la route de Limoges. Ils sont gelés pour la période des vacances et reprendront le 2 septembre 2022. Ils recommenceront par le réseau d'assainissement collectif puis celui des eaux pluviales.

A la reprise des travaux en septembre, des feux de circulation seront installés route de Mayeras.

Il nous informe que la toiture de l'appartement au-dessus du centre de loisirs a été refaite, l'ancienne trésorerie devrait suivre ainsi que le nettoyage de la toiture de la salle des fêtes. Le projet du camping-car parc suit son cours.

M QUINTANE a évoqué le City stade où il y a une forte fréquentation parents/enfants. Le Ticky-Parc a une fréquentation en semaine de 50 à 60 personnes par jour et le week-end de 100 à 120 personnes ce qui est très satisfaisant pour son responsable.

Monsieur le Maire a sollicité les conseillers pour former un petit groupe en charge du repérage pour les marquages au sol effacés : des passages piétons, des stationnements de voitures, stop, céder le passage, etc... 4 personnes se sont portées volontaires pour former ce groupe : Nadia Morel, Axel-Romain Bernard, Yvon Crémoux, Stéphane Loiseau. L'objectif du relevé est de prioriser les travaux de peintures routières dans la commune.

Les pierres de taille issues de la démolition du moulin et celles extraites de la Vienne sont stockées aux ateliers municipaux, elles seront utilisées pour l'aménagement paysagé du rond-point de Chassat et pour des aménagements urbains.

A partir de 2024, les bio déchets seront interdits dans les poubelles, à ce titre le Maire sollicite les élus pour réfléchir à des solutions notamment dans les habitats collectifs ou pour l'habitat concentré et sans jardin.

Monsieur le maire a donné pour les vacances quelques petits devoirs à retourner pour le prochain conseil municipal fin septembre. Les sujets sont : Réfléchir aux horaires des éclairages publics, travaux à faire dans le gymnase, implantations des cani-crottes ainsi que des corbeilles de propreté supplémentaires. Cette dernière réflexion fait suite à un constat important des incivilités en matière de salubrité publique.

L'entreprise Labbé TP rencontrera les élus le 26 juillet 2022 pour finaliser le devis pour les travaux de réfection de la voirie rue Jean de la Quintinie très abimée pendant la période de déviation.

M. le Maire informe le conseil municipal du bornage de terrain entre Logélia et la commune, ensuite le 17 août entre Ages & vie et la commune.

Inauguration du city stade dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du jumelage le 19 août 2022 à 12 heures. Samedi 13 août à partir de 14 heures accueil officiel de la délégation de Giesen, exposition et commémoration de 50 années de relations franco allemandes.

Commémoration le 7 août de la bataille de Chabonais, 11 heures à la salle des fêtes et 11 h 30 au monument du Brédin. En 2024 la municipalité commémorera les 80 ans de la bataille de Chabonais et organisera une exposition sur Chabonais pendant et après la guerre.

La date de 16 septembre est soumise pour une réunion entre GSM et l'association « Sauvons la nature à Grenord »

La séance est levée à 21h50

Secrétaire de Séance
Nadia Morel



CHABANAIS, le 28 juin 2022
Le Maire


